

LA SIDRA DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
VAERA
SAMEDI 20 JANVIER 2007
ROCH HODECH CHEVAT 5767

40^e année

17

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Les jours des hommes

Le monde est plein d'instantanés précieux, de gestes inoubliables. Il est plein de toutes ces petites choses du quotidien qui font de la vie un parcours de découvertes que l'on ne voudrait manquer à aucun prix : le sourire d'un enfant qui regarde le ciel, celui d'une mère qui suit ce regard, celui de cet homme qui vient en aide à son prochain ou de cet autre qui se souvient du passé pour mieux penser l'avenir. Ce ne sont que des instants fugitifs, effacés parfois alors qu'ils viennent d'apparaître. Mais, malgré cette fragilité essentielle, ils laissent une trace profonde ; ne sont-ils pas la beauté et la grandeur des choses qui passent ? C'est dire à quel point chacun peut faire de l'endroit où il vit, de tout son environnement, un lieu de merveilles.

Car tout cela n'est pas qu'une question de regard, c'est aussi affaire d'action. Il est dit que D.ieu créa le monde «pour faire», ce que les commentateurs relèvent comme signifiant «pour réparer», indiquant ainsi que l'homme, créature suprême, en a reçu la charge et le privilège. Il devient, de cette façon, «l'associé de D.ieu dans la création du monde». En d'autres termes, le lien avec le spirituel ne peut se résumer à certains moments du jour, à ces instants particuliers où, par la prière, l'étude, la prati-

que des commandements, l'homme se ressent comme plus proche de l'Essence. Cette démarche, toute importante soit-elle, ne saurait se limiter à elle-même. Le lien avec le Divin est, par nature, un lien de tous les instants sauf à révéler, par son absence récurrente, une infirmité qui remettrait en cause son sens même.

C'est donc ainsi que la question se pose : comment établir ce lien éternel et constant ? Et c'est ainsi que la réponse monte : par ses actes du quotidien, par sa vie de toutes les secondes. C'est là un défi majeur qui est lancé à chacun et peut-être est-ce aussi une manière de dire la définition de la condition humaine. Faire de ce monde ce lieu de sérénité propre à devenir, selon les termes traditionnels, «la demeure de D.ieu ici-bas». Faire de son foyer ce «petit sanctuaire» où, chaque acte prenant sa pleine signification et toute sa portée, la Divinité réside. Devenir soi-même ce «porteur de lumière» autour de qui tous se rassemblent d'instinct tant il est vrai que toute lumière attire. Cela peut résonner comme un grand et noble programme, malheureusement irréaliste ou, tout simplement, comme la petite musique des jours vécus à dimension vraiment humaine. Comme un avant-goût du temps de Machia'h.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Vaéra : la liberté

Et D.ieu dit à Moché : «... Va chez Pharaon... et dis lui : D.ieu, le D.ieu des Hébreux, m'a envoyé à toi en disant : Laisse partir Mon peuple pour qu'il puisse Me servir» (Chemot 7 :14-16).

Nos Sages dénomment Pessa'h : «Le temps de notre liberté». Car l'Exode d'Egypte fut plus que l'une des délivrances de l'histoire juive ; ce fut le premier et l'ultime don de liberté à l'homme. Avant l'Exode, il n'existait pas de réelle liberté et ayant vécu l'Exode, le Juif est définitivement et invariablement libre et aucune force du monde ne peut l'asservir.

La «liberté» dans son sens le plus littéral signifie l'abolition de toutes les contraintes que peuvent subir le développement de l'individu et sa libre expression. En d'autres termes, nous supposons que la liberté est l'état naturel de l'homme, que si une personne est libérée de toutes les forces extérieures qui la limitent et la restreignent, nous nous trouvons face à un être libre.

Mais si la liberté n'était que cela, Pessa'h qualifierait inadéquatement «le temps de notre liberté». Car, s'il est vrai que l'Exode nous libéra du Pharaon, il nous engagea à une servitude plus grande et plus large. «Quand tu sortiras cette nation d'Egypte», dit D.ieu à Moché, lors de l'épisode du buisson ardent, au pied du Mont Sinaï, lors de Sa première apparition à lui alors qu'il lui ordonnait de sauver la peuple d'Israël, «vous servirez D.ieu sur cette montagne». Se tenant devant Pharaon, Moché ne se contenta pas de demander au nom de D.ieu «laisse partir Mon peuple» mais «laisse partir Mon peuple pour qu'il puisse Me servir». La raison d'être de l'Exode était de nous conduire au Mont Sinaï où nous allions nous lier dans une alliance avec D.ieu comme Sa «nation de prêtres et peuple saint», une alliance délimitée par les 613 Commandements de la Torah.

(C'est la raison pour laquelle la fête de Chavouot, qui marque le jour où nous reçûmes la Torah au Sinaï, est la seule fête dont la date n'est pas fixée par le calendrier : la Torah ne la désigne pas comme un certain jour d'un certain mois, comme elle le fait pour toutes les autres fêtes, mais comme le cinquantième jour après Pessa'h. Cela a pour but de mettre l'accent sur le fait que Chavouot est l'extension et la réalis-

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat VAERA

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 17h 07 • Sortie 18h 21

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	16.48	Bordeaux	17.33	Grenoble	17.08
Lyon	17.08	Toulouse	17.29	Montpellier	17.17
Marseille	17.14	Nice	17.06	Lille	17.00
		Nancy/Metz	16.52		

à partir du dimanche 14 janvier 2007

Heure limite du Chema : 10h48 Pose des Téléphones : 7h27



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH
8, rue Lamartine - 75009 Paris
Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

tion de Pessa'h, car le but de l'Exode ne se réalisa que le jour où nous nous tîmes au pied du Mont Sinai.

Pourquoi donc la liberté est-elle la qualité qui définit Pessa'h ? Il est sûr que la servitude à l'égard de D.ieu est préférable à la servitude sous Pharaon et toute personne dotée de moralité insistera sur le fait que la servitude à l'égard de D.ieu est préférable à une «liberté» hédoniste dans un monde sans loi. Cependant, la servitude et la liberté sont, par définition, des termes diamétralement opposés. Ainsi pourquoi Pessa'h représente-t-il le quintessenciel temps de notre liberté ? On devrait plutôt l'appeler «le temps de notre servitude» !

Des vies sans but

Pour comprendre la liberté gagnée par l'Exode, il nous faut, au préalable, examiner la nature de l'esclavage en Egypte.

Nos Sages expriment que «tous les exils sont appelés par le nom de l'Egypte». Le mot lui-même *Mitsraïm* («Egypte» en hébreu) signifie «limites» et «contraintes». Chaque fois que nous sommes limités, par une puissance étrangère, par un environnement hostile ou tout simplement étranger, par la corporalité de notre être, la subjectivité de notre esprit ou les défauts de notre caractère, nous sommes en *Mitsraïm*. Si la liberté signifie «absence» de contraintes, *Mitsraïm* est la limitation de l'homme à tous les niveaux : physique, émotionnel, intellectuel, moral ou spirituel.

Mais l'exil est plus encore que les contraintes et les limites. Pour se référer au prototype égyptien, notre exil en Egypte impliquait plus que l'emprisonnement du corps et l'étouffement de l'esprit. Nous étions des esclaves en Egypte, dont «les vies étaient rendues amères par des travaux forcés, avec du mortier et des briques et toutes sortes de travaux dans les champs, tout le travail auquel ils étaient astreints était un travail écrasant».

L'expression «travail écrasant» apparaît de façon répétitive dans le récit que fait la Torah de l'exil égyptien, dans le texte de la Haggadah de Pessa'h et dans la symbolique des observations du Séder. Qu'est-ce qu'«un travail écrasant» ? Maïmonide le décrit comme «un travail qui n'a ni limites ni but». Un travail, même extrêmement difficile, dont on connaît le but et l'objectif n'est pas un travail qui démoralise parce que vain et futile. Les Egyptiens, dont le but dans l'asservissement des Juifs était de briser leur esprit, refusaient de donner toute organisation du temps, toute logique, toute efficacité, toute utilité à leur travail. Ils les faisaient travailler à des heures les plus fantaisistes, donnaient à chacun le travail le plus inadéquat par rapport à ses compétences et ne cessaient de détruire ce qu'ils avaient construit dans le seul but de leur ordonner de le reconstruire encore et encore.

Pharaon avait des contremaîtres armés de fouets pour renforcer ses ordres. Aujourd'hui, notre monde a «progressé» au point que des millions d'individus se soumettent volontairement à «un travail qui n'a pas de limites ni de but» : un travail qui s'écoule pendant cinq jours, des dizaines d'heures par semaine, pour envahir chaque moment et chaque pensée au cours de la semaine, un travail dicté non par les

aptitudes et les ressources du travailleur mais par le statut, le profit et le courant à la mode, un travail qui n'est pas le moyen vers une fin mais un labeur qui est sa propre fin et son propre objectif.

En fin de compte, l'aptitude pour un tel travail ne peut avoir qu'une seule source : l'«étincelle de divinité» qui constitue l'essence de l'âme humaine. Le moi physique est fini et pragmatique. Comment donc est-il capable d'«un travail qui n'a ni limites ni but ?» Qu'est-ce qui peut être la source de l'élan à gravir des montagnes parce qu'elles sont là et à chercher pendant des siècles le moyen de transformer le plomb en or ? Ne serait-ce seulement qu'un puits infini de divinité au fond de nous d'où émerge un engagement absolu vers un but, qui recule toujours, de «succès» matériel ? Il ne peut venir que d'une âme qui possède une vigueur et un courage illimités, d'une âme dont l'engagement pour son Créateur ne dépend pas de buts préhensibles et d'objectifs calculables. L'âme de l'homme est donc sujette à un exil dans l'exil : non seulement elle est empêchée d'exprimer sa nature véritable mais elle est forcée de s'exprimer d'une manière totalement opposée à son véritable désir. Non seulement elle est retenue dans un corps et un monde matériels mais elle souffre également de l'usurpation de ses forces essentielles pour diriger les travaux profanes et matériels du moi. Non seulement l'âme voit ses aptitudes pour l'infini et son désintéressement inhibés et réprimés mais elle est détournée vers une quête sans fin pour le gain matériel.

Réclamer l'infini dans l'homme

La route qui sort de l'Egypte passe par le Sinai. La Torah régule notre implication dans le monde matériel. Elle commande que nous pouvons et donc devons créer et mener des affaires six jours par semaine, mais que le septième jour, non seulement nous cessons tout ouvrage mais que nous nous mettons dans un état d'esprit dans lequel «tout ton travail est achevé». Sur une base quotidienne, elle nous enjoint de programmer des îlots de temps inviolables, dévoués à l'étude de la Torah et à la prière. Et tout le temps, une multitude de lois de la Torah définissent le permis et l'interdit dans le travail et le plaisir.

La Torah nous commande également de «manger le labeur de tes mains», de n'investir que nos aptitudes superficielles dans le travail de gagner le pain quotidien, laissant nos talents les plus raffinés libres pour poursuivre des fins spirituelles. Et elle insiste sur le fait que tous les efforts matériels ne doivent servir que de moyens vers une fin, que de réceptacle pour recevoir les bénédictions divines et d'outil pour nous aider dans le labeur de notre vie qui consiste à apporter la sainteté et la Divinité dans notre monde.

Ainsi, la Torah libère nos âmes. En limitant l'étendue et la nature de nos implications matérielles, la Torah fait sortir nos aptitudes de leur engagement infini lié à leur exil matériel, les libérant pour qu'elles suivent leur cours naturel : servir D.ieu d'une façon qui ne connaisse «ni limites, ni but», d'une façon qui transcende les paramètres du moi, du gain personnel et de notre propre conception de l'«accomplissement».

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Dimanche 14 janvier - 24 Tévet

Mitsva négative n° 139 : Il est interdit aux prêtres de manger la chair des offrandes "à l'intérieur".

Mitsva négative n° 112 : Il nous est interdit de détacher la tête du volatile offert comme expiatoire pendant la "Mélika" (rupture de la tête à l'endroit de la nuque).

Mitsva positive n° 65 : C'est le commandement selon lequel l'offrande délictive doit être offerte de la manière prescrite.

Lundi 15 janvier - 25 Tévet

Mitsva positive n° 89 : Il s'agit du commandement de consommer la viande des offrandes consacrées, c'est-à-dire expiatoires et délicieuses, qui sont les sacrifices les plus sacrés.

Mitsva négative n° 145 : C'est l'interdiction de consommer la chair des sacrifices expiatoires et des offrandes délictives hors de l'enceinte du Temple. Elle s'applique aussi aux prêtres.

Mitsva négative n° 148 : C'est l'interdiction faite aux prêtres de consommer des prémices en dehors de Jérusalem.

Mardi 16 janvier - 26 Tévet

Mitsva positive n° 66 : Il s'agit du commandement d'offrir l'offrande de paix.

Mitsva négative n° 147 : C'est l'interdiction de consommer la chair des sacrifices de sainteté inférieure avant l'aspersion du sang.

Mitsva positive n° 67 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint que l'offrande de l'oblation (Min'ha) soit présentée selon les rites prescrits, en respectant chacune de ses catégories.

Mitsva négative n° 102 : Il est interdit d'employer de l'huile pour l'oblation.

Mitsva négative n° 103 : Il est interdit d'ajouter de l'encens à l'oblation du pauvre offerte comme expiatoire.

Mitsva négative n° 138 : C'est l'interdiction de manger l'oblation d'un pontife.

Mercredi 17 janvier - 27 Tévet

Mitsva négative n° 124 : Il nous est interdit de faire cuire avec du levain les restes des oblations.

Mitsva positive n° 88 : Il s'agit du commandement incombant aux prêtres de consommer les restes des oblations.

Mitsva positive n° 83 : Il s'agit du commandement d'accomplir la totalité des devoirs nous incombant lors de la première des trois fêtes de pèlerinage de sorte qu'elle ne passe pas sans que chacun de nous ait présenté toutes les offrandes qu'il doit apporter.

Mitsva négative n° 155 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tarder dans l'accomplissement d'un vœu, de dons volontaires et des autres offrandes que nous nous sommes engagés à faire.

Jeudi 18 janvier - 28 Tévet

Mitsva positive n° 84 : Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter tous les sacrifices au Temple exclusivement.

Mitsva positive n° 85 : Il s'agit du commandement d'apporter au Temple toute offrande nous incombant, qu'il s'agisse d'un sacrifice expiatoire, d'un holocauste, d'une offrande délictive ou d'un sacrifice rémunérateur, même si la décision d'apporter cette offrande a été prise en dehors du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 90 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'immoler aucun animal destiné au sacrifice en dehors du parvis du Sanctuaire et c'est ce que l'on appelle "immoler à l'extérieur".

Vendredi 19 janvier - 29 Tévet

Mitsva négative n° 89 : Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 27.000 exemplaires

ISSN 1762 - 5440

Appelons-le M. Fogel ; ce Hassid d'une cinquantaine d'années écoutait dans sa voiture l'enregistrement d'un discours du Rabbi de Loubavitch, peut-être pour la dixième fois. Mais cette fois-ci, une phrase l'interpella plus particulièrement. Il eut soudain l'impression que le Rabbi lui parlait, à lui, directement : «Comme on le sait, le Baal Chem Tov affirmait qu'il est possible qu'une âme descende sur terre pour soixante-dix ou quatre-vingts ans juste pour faire du bien à quelqu'un, surtout un frère juif».

M. Fogel réfléchit : «Est-il possible que j'ai vécu toutes ces années sans avoir accompli ma mission sur terre ? Qui - mieux que le Baal Chem Tov - connaît les voies secrètes de D.ieu ?»

Sans même réaliser ce qui lui arrivait, il se mit à pleurer et prier : «D.ieu, je T'en prie, guide-moi et montre-moi ce que je dois faire ! Je ne veux pas rater ma mission !». Il pensait maintenant aux centaines, aux milliers de Hassidim de par le monde qui se dévouent pour répandre le message de la Torah... Mais lui ?

A force de rêver, il réalisa qu'il se trouvait maintenant dans un endroit inconnu : il avait raté la sortie de l'autoroute et avait pris un autre chemin. Quel était donc ce quartier de Brooklyn? Il chercha à effectuer un demi-tour quand il remarqua, à sa droite, sur le bord de la rue, un homme âgé penché sur le capot de sa voiture.

La rue était quasiment déserte ; M. Fogel s'avança lentement, baissa la vitre de sa voiture et demanda à l'homme s'il avait besoin d'aide.

«Ah ! Quelle malchance ! répondit l'homme. Je suis en panne, complètement bloqué. Un camion s'est arrêté tout à l'heure et a proposé de me ramener chez moi, mais pour six cent dollars, alors que j'habite à quinze minutes d'ici ! De plus, ma voiture est tombée en panne dans cette zone où le stationnement est absolument interdit ! Même si j'arrive à attraper un taxi, ma voiture sera confisquée... !»

M. Fogel montra un endroit situé à quelques cinquante mètres de là : «Ne vous inquiétez pas ! D.ieu va vous aider. Regardez ! Je vais vous aider à pousser la voiture et vous pourrez la garer dans cet endroit permis ! Puis vous pourrez prendre un taxi pour rentrer chez vous».

«Oh, merci ! s'écria l'homme qui se dirigea

vers la porte de sa voiture. Mais vous savez... cela fait déjà longtemps que je suis bloqué ici et aucun taxi n'est passé ! Remarquez, vous avez raison : cela ne vaut pas la peine de s'inquiéter».

M. Fogel aida donc l'homme à faire avancer sa voiture vers l'endroit permis. Puis il proposa au vieil homme de le ramener à la maison : après tout, ce n'était qu'une affaire d'un quart d'heure.

L'homme n'arrêta pas de le remercier : «Oh merci ! Maintenant, tout ce qu'il nous reste à faire, à ma femme et moi, c'est d'appeler un taxi!» Il regarda sa montre : «Il est vraiment très tard. J'espère que nous ne raterons pas l'avion ! Nous devons prendre l'avion pour la Floride dans une heure !»

«Écoutez, dit M. Fogel, ce n'est pas un problème. Je vais vous amener à l'aéroport : ce n'est qu'à une demi-heure d'ici et ma femme ne s'inquiétera pas. Ne posez pas de questions. Dès que nous arrivons devant chez vous, aidez votre femme à se préparer, descendez les valises ; ne perdons pas de temps !»

Le vieil homme tenta de protester mais réalisa que le Hassid avait raison : bien vite, il arriva chez lui, fit entrer sa femme dans la voiture, posa les valises dans le coffre et, avant qu'ils aient réalisé leur chance, ils se trouvèrent devant l'aéroport !

«Je ne pourrais jamais trop vous remercier ! dit l'homme en posant ses valises sur un chariot. Tenez ! Je vous en prie ! Acceptez ce billet de cent dollars pour tout ce que vous avez fait pour nous !

Mais M. Fogel ne voulait rien prendre du tout: «Désolé, mon cher ami, d'abord remerciez D.ieu car je n'ai pas besoin d'argent. Par ailleurs, je vous ai rendu service et je ne veux pas être dédommagé pour cela. De plus, j'ai été très heureux de cette petite promenade, c'était une heure très agréable que j'ai passé avec vous, je l'ai appréciée et je ne mérite pas - en plus - d'être payé pour cela !»

L'homme insistait, sortit même un second billet de son porte-feuille mais M. Fogel lui demanda alors : «Excusez-moi. Vous êtes Juif, n'est-ce pas ?» Etonné, l'homme hocha la tête en signe d'acquiescement. «Alors, si vraiment vous voulez me «rembourser», mettez les Téfilines ! Faites-le pour moi. Pendant un mois, chaque matin !»

Non ! L'homme refusait. C'était exactement ce qu'il ne voulait pas entendre. «Téfilines? Non ! Je ne veux pas accomplir de Mitsvot !»

«Bon, alors ne mettez pas les Téfilines ! C'est vous qui avez voulu me payer. De mon point de vue, vous ne me devez rien, mais si vous voulez me payer, je vous ai dit ce que je voulais. D'accord ? Alors achetez-vous une paire de Téfilines et mettez-les. OK ?»

L'homme regarda son bien-facteur : celui-ci était sérieux. Vaincu, il murmura : «D'accord ! Je le ferai!»

Il serra la main de M. Fogel, regarda sa montre et se dépêcha vers le comptoir. Dès qu'il se fut éloigné, sa femme se tourna vers M. Fogel et, les yeux empués de larmes, lui confia : «Merci ! C'est vraiment D.ieu qui vous a envoyé ! Vous ne pouvez pas comprendre ! C'est un miracle ! Nous avons survécu à la guerre, en Europe, nous nous sommes rencontrés et mariés à New York en nous promettant mutuellement de n'avoir rien à faire avec le judaïsme. Nous en voulions tellement à D.ieu, vous comprenez ! Mais... en vieillissant, j'ai ressenti un vide, je voulais retrouver l'atmosphère de la maison de mes parents, les bougies de Chabbat mais à chaque fois, mon mari me rappelait à l'ordre : «Pas de Mitsvot ! Nos enfants sont mariés, nous sommes seuls à la maison, mais il insistait : pas de Mitsvot !». Alors hier, je me sentais si malheureuse que j'ai fait quelque chose que je n'avais pas fait depuis la guerre : j'ai prié ! J'ai supplié D.ieu pour que, par miracle, mon mari change d'avis.

«Et vous êtes venu ! Juste au bon moment !»

«C'est vous qui êtes le miracle !»

«Je sais que ce Chabbat, il me laissera allumer les bougies !»

Rav Tuvia Bolton
www.ohrtmimim.org
traduit par Feiga Lubecki

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide) (suite)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva positive n° 39: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

Mitsva positive n° 29: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

Mitsva négative n° 81: Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel

Mitsva positive n° 30: C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

Samedi 20 janvier - 1 Chevat

Mitsva positive n° 28: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

Mitsva positive n° 25: Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant D.ieu.

Mitsva positive n° 40: Il s'agit du commandement qui a été ordonné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et du soir, qui sont nommés les galettes du Grand Prêtre ou bien aussi "oblation du prêtre oint".

Mitsva positive n° 41: Il s'agit du commandement d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le "Moussaf" du Chabbat.

Mitsva positive n° 27: Il s'agit du commandement de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Éternel.

Mitsva positive n° 42: Il s'agit du commandement d'apporter une offrande supplémentaire chaque Néménie, en plus de l'offrande quotidienne.

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Quand le Chabbat viendra

A propos du verset (Exode 20: 8) «Souviens-toi du jour du Chabbat pour le sanctifier», Rachi écrit : «Souviens-toi du jour du Chabbat constamment de telle sorte que, si tu trouves quelque chose de spécial (pendant la semaine), mets-le de côté pour Chabbat».

Il en est de même pour la Délivrance future. Même si nous sommes encore en exil, nous devons toujours garder en tête la venue de la Délivrance et nous y préparer car (Talmud, traité Tamid) «ce jour sera entièrement Chabbat et repos pour l'éternité».

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch, 11 Sivan 5744) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Pourquoi recule-t-on de trois pas à la fin de la prière Amida ?

Le Maguen Avraham cite la Guemara Sanhédrine (96a) : «Quand Baladan, roi de Babylone, s'enquit de la santé du roi 'Hizkiya (qui avait été malade), il envoya une lettre avec le texte suivant : «Paix au roi 'Hizkiya, paix à la ville de Jérusalem et paix au grand D.ieu». A l'époque, Nabuchodonosor (qui devint plus tard le puissant roi de Babylone) était le scribe de Baladan mais ne se trouvait pas là quand la missive fut écrite. Quand on lui apprit ce qu'elle contenait, il se fâcha car le salut à D.ieu avait été écrit en dernier. Il voulut courir après le messager pour changer le texte mais, à peine avait-il fait trois pas, que l'ange Gabriel le retint. S'il avait pu agir comme il l'avait prévu - s'il avait donc pu agir pour l'honneur de D.ieu - il aurait eu la possibilité de détruire le peuple juif, à D.ieu ne plaise. Le «mérite» de ses trois pas lui permit néanmoins de détruire le Beth Hamikdash, le Temple de Jérusalem.

C'est pourquoi, depuis plus de 2500 ans, pour réparer cette forme de respect accomplie par un méchant, à la conclusion de la Amida, nous reculons de trois pas et prions : «Que ce soit Ta volonté... de reconstruire le Temple» (qui a été détruit par ce tyran).

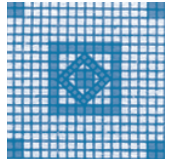
Le Choul'hane Arou'h Harav explique par ailleurs : la prière remplace les sacrifices qui étaient auparavant offerts dans le Temple. Nous souhaitons donc, à la fin de la prière, que le Temple soit reconstruit afin que nous puissions reprendre le culte dans son intégralité dès que Machia'h viendra.

Une fois qu'on a reculé de trois pas, et prononcé la prière «Yehi Ratsone...», on attend que le 'Hazane (l'officiant) entame la prière de la Kedoucha pour revenir trois pas en avant.

F. L. (d'après Rav Yakov Klass)

Tapis d'art et décoration

MOSAIQUE DÉCORATION



- Importation directe
- Spécialiste grandes tailles et tapis de soie
- Créateur de tapis

ATELIER DE LAVAGE ET RESTAURATION PAR SPECIALISTES

17, rue de Sèvres - 75006 Paris
Tél : 01 45 44 01 21 Fax : 01 45 44 01 19

Matamime
Traiteur
Une réception de qualité
Petit déjeuner - Cocktail
Poirée - Gala
06.11.72.78.83
01.40.30.37.76

Salons
Haya Kouchka
49/51 rue Petit - 75019 Paris
Location salles jusqu'à 450 pers.
(Vestiaire et parking)
Mariage • Bar-Mitsva
(assises & danses séparées par une Me'hitsa)
Brit-Mila • Gala
Séfer Torah
Renseignements:
06 09 20 50 46

APPEL DU COMITÉ DE SOUTIEN DU BETH LOUBAVITCH

Le Beth Loubavitch,
présidé par Rav Shmouel Azimov,
toujours à nos côtés.

Dans les temps de joie ou de difficulté, nous savons tous que nous pouvons compter sur lui. Il est là pour nous aider.

Pour continuer et aller plus loin, il a besoin de nous. COMME LUI, RÉPONDONS PRÉSENT !

GALA DE MOBILISATION

MERCREDI 7 FÉVRIER 2007 - 19 CHEVAT 5767
à partir de 19h30

dans les SALONS EQUINOXE
20 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris
(M° Balard)



Renseignements et réservations :
Comité de Soutien du Beth Loubavitch - C.S.B.L. Yoram BENHAMOU
102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
Tél : 01 42 80 04 05 - Fax : 01 45 26 35 97 e-mail: bglala@yahoo.fr

Participation Couple : 500 €
Participation de Soutien 1 000 €

BULLETIN DE PARTICIPATION AU GALA DE MOBILISATION

à retourner avec votre participation à C.S.B.L. 102, avenue des Champs Élysées - 75008 Paris Un reçu CERFA d'Utilité Publique vous sera adressé

NOM: Assisteront et seront personnes.
Prénom: N'assisteront pas
Adresse: Participation ci-jointe: 500 € x = €
Code Postal: Ville: Participation de soutien: 1 000 € : €

Mode de paiement:

Chèque(s) à l'ordre de "Beth Loubavitch - Gala" Numéraire Prélèvement automatique (nous contacter)

TAXE D'APPRENTISSAGE

ÉCOLE BETH HANNA-LOUBAVITCH

59, Fbg de Pierre - 67000 STRASBOURG

"Pour nous permettre de poursuivre notre action et d'aider encore mieux notre Communauté"

SOUTENEZ-NOUS, VERSEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour tous renseignements :

Tél : 03.88.75.66.05 Fax : 03.88.75.63.58

Portable: 06 11 45 96 90

E-mail: bethloubavitch67@aol.fr

STATION D'ESSENCE

sarl **ZAHAV**

➤ 139 Bd Voltaire - 75011 Paris
Tél. 01 43 72 38 92

➤ 82 Bd St Michel - 75006 Paris
Tél. 01 43 54 01 79
Fax 01 43 54 40 02

- Petites réparations -
Ouverture de compte possible
pour sociétés et particuliers

ZAHAV sarl
au service de la communauté

À la mémoire de

Youssef Gérard ז"ל
ben Nissim
Fargeon

décédé le
26 Chevat 5766

Puisse son souvenir
être une source de bénédictions
pour toute sa famille



Ваша Бокса Tsédaka est pleine !

Vous pouvez

la rapporter au Beth Loubavitch:
8, rue Lamartine - 75009 Paris (M° Cadet)

nous contacter par téléphone

au 01 45 26 87 60

nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.